

Connaitre vos droits :

Première arrivée aux aéroports américains

L'IRAP assure une aide légale gratuite aux réfugiés et aux personnes déplacées. L'organisme ne fait pas partie du gouvernement américain ou de l'Organisation Internationale pour l'Immigration (OIM).

Ce guide fournit des informations générales pour les étrangers non-résidents qui arrivent pour la première fois aux États-Unis, y compris les réfugiés, les détenteurs de visa d'immigration spéciale, les demandeurs d'asile en urgence humanitaire, les personnes détentrices de visas étudiants, affaires ou autres types de visas. Il ne vise pas à fournir des consultations juridiques aux applications individuelles.

Cette information a été revue en 16 janvier 2025. Les prérequis sont sujets à changement.

Préparez votre Voyage

- Trouvez le moyen de contacter une personne aux États-Unis – votre personne d'attache aux États-Unis - dès que possible après votre arrivée aux États-Unis - afin qu'une personne au moins sache que vous êtes détenu à l'aéroport. Cette personne pourrait être un membre de la famille ou un/une ami(e).
 - Donnez à cette personne les informations de votre vol, incluant la date, l'heure et l'aéroport d'arrivée.
 - Décidez comment vous allez contacter cette personne: l'appelleriez-vous par téléphone mobile ou est-ce qu'elle vous attendra à l'aéroport ?
 - Discutez avec la personne d'un plan d'urgence sur comment elle agira au cas où vous seriez détenu : la personne devra-t-elle raconter votre histoire aux médias ? La personne devra-t-elle demander de l'aide à des responsables élus? La personne devra-t-elle essayer de contacter un avocat afin de déposer une plainte?
- Gardez ces documents avec vous dans votre bagage à mains et non pas en soute: votre passeport et documents de voyage, les coordonnées de votre personne d'attache aux États-Unis et ce document "**Connaissez vos Droits**".

Avant d'Arriver à l'Inspection du Service d'Immigration

Dès que vous atterrissez aux États-Unis, contactez votre point d'attache, si possible. Si vous ne pouvez pas envoyer un message parce que vous n'avez pas encore une ligne téléphonique locale, essayez de vous connecter au réseau wifi de l'aéroport afin d'envoyer un email ou un SMS. Une fois que vous avez atteint la zone des services d'immigration et de la douane, vous ne serez plus autorisé à utiliser votre téléphone portable.

Le Passage devant le Service d'Immigration

Après l'atterrissage, vous ferez la queue pour une première inspection. Pour cette première inspection, donnez à l'officier votre document de voyage. Vous serez peut-être questionné concernant ce document, par exemple sur la raison de votre visite et les personnes avec qui vous résiderez. REPONDEZ HONNÊTEMENT À CES QUESTIONS.

On prendra vos empreintes digitales et vous serez photographié.

Les États-Unis se réservent le droit d'inspecter tous les objets que vous transportez afin de décider si vous avez le droit d'entrer dans le pays. Ceci veut dire que les officiers pourraient vous demander d'avoir accès aux fichiers vidéo et photos de vos appareils électroniques comme votre téléphone et votre ordinateur. Ils pourraient même demander de garder ces appareils pour une inspection plus longue. Si vous refusez de leur donner vos appareils et/ou vos mots de passe, vous courez le risque de vous voir refuser l'entrée aux États-Unis si vous le faites.

La Demande de l'Asile en cas de Refus d'Entrée dans le pays

Si on vous refuse l'entrée aux États-Unis et vous craignez de rentrer dans votre pays, vous avez le droit de demander l'asile aux États-Unis. Demander l'asile veut dire que vous tombez dans la catégorie de réfugié après votre arrivée aux États-Unis. Un réfugié est une personne qui a peur d'être persécutée ou qui a souffert de persécution à cause de sa race, sa religion, sa nationalité, son appartenance à un groupe social particulier ou son opinion politique.

Si vous entrez aux États-Unis en tant que réfugié ou en tant que détenteur de visa d'immigration spéciale Afghan ou Iraquien, vous avez probablement les documents de voyage nécessaires. Si vous voyagez avec les membres de votre famille, vous pouvez inclure votre épouse et vos enfants dans votre demande d'asile.

S'il vous semble qu'il vous sera refusé l'entrée aux États-Unis et que vous souhaitez y rester afin de demander l'asile, dites à l'officier que vous avez peur de rentrer dans votre pays et que vous avez le droit de passer un « entretien de la crédibilité de la peur », pendant lequel vous pouvez démontrer votre potentielle admissibilité.

Une fois que vous avez exprimé votre peur de rentrer dans votre pays, vous ne pouvez plus être déporté du pays d'accueil. Vous serez, soit retenu à l'aéroport, ou transféré à un autre centre de détention en attendant l'entretien de la crédibilité de la peur. Contactez votre personne d'attache aux États-Unis si vous ne l'avez pas encore fait et demandez-lui de vous trouver un avocat.

Utilisez cette période d'attente avant l'entretien de la crédibilité de la peur pour discuter avec un avocat et préparez votre entretien.

L'entretien de crédibilité de la peur pourrait se faire en présentiel ou par téléphone. Vous avez le droit de vous faire accompagner par un avocat pour l'entretien en présentiel ou de le joindre par téléphone si vous passez votre entretien par téléphone.

Une fois que vous passez l'entretien de crédibilité de la peur, vous pouvez déposer une demande d'asile devant un juge d'immigration. Il se peut que vous restiez détenus pendant la période de l'application. Vous pouvez demander votre libération conditionnelle selon la procédure nommée « Parole » en droit américain. Sous cette régulation en vigueur, les personnes ayant passé l'entretien d'évaluation de la crédibilité de la peur peuvent être libérées sur « Parole » si elles établissent leur identité, s'engagent à être présentes aux audiences du cas d'immigration en question et qu'elles ne constituent pas un danger à la communauté.